



**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS  
Monsieur Jean-Michel BLANQUER  
110 rue de Grenelle  
75357 Paris SP 07**

Objet : Demande de rendez-vous

Saint-Ouen, le 17 février 2022

Monsieur le Ministre,

Vous le savez, la situation de la scolarisation des enfants et des jeunes dits « Gens du Voyage » contre- vient d'évidence, depuis longtemps, aux principes républicains et aux obligations faites à tous les enfants vivant sur notre sol.

Sans que les chiffres souvent avancés ne soient réellement vérifiés, il est fait usuellement état d'un taux de scolarisation moyen de 60% dans le cycle primaire et de moins de 10% dans le cycle secondaire du collège. A noter qu'aucune donnée ou estimation n'existe pour les enfants de maternelle ni pour les lycéens. Si cet état des lieux n'a jamais pu satisfaire quiconque, nous notons que la situation sanitaire, imposée par la pandémie de Covid-19 depuis mars 2020, a engendré une importante aggravation et que les estimations d'avant Covid doivent être largement réduites. Malgré une amélioration en termes de santé publique, malgré les campagnes d'information et de sensibilisation, de nombreux doutes se sont insinués au fil des mois dans l'opinion et des contestations sur les mesures adoptées ont également touché l'école. Le résultat est catastrophique pour les enfants dits « Gens du Voyage » dont certains n'ont pas mis le pied dans une école ou un collège depuis deux ans. Cette rupture des parcours pourrait transformer certaines classes d'âge en génération perdue pour l'école. C'est un retour en arrière de plusieurs dizaines d'années où des enfants ont disparu « sous les radars » que nous ne pouvons accepter sans tenter de réagir...

Si des parents ont pu inscrire leurs enfants aux cours du CNED (sous le statut règlementé ou non) afin de limiter l'impact de l'isolement et la poursuite d'un parcours scolaire minimal, nombreux sont ceux qui, faute de moyens, n'ont pu le faire en raison de refus de leur accorder l'autorisation d'inscription au CNED règlementé. Or, vous le savez, l'adoption de la loi du 24 août 2021, confortant le respect des principes de la République, a transformé la règle d'inscription des enfants itinérants au CNED règlementé en la faisant passer d'un régime de simple déclaration à celui d'autorisation et, de fait, en limitant les doubles inscriptions. Cela a également ajouté, dans un contexte encore confus, aux difficultés.

Nul doute que votre ministère a accompli de nombreux efforts pour déployer des moyens dans plusieurs départements en détachant des enseignants auprès des écoles du primaire ou en organisant l'accueil des jeunes au collèges quelques heures par semaine. Malgré cela, ces efforts ont été mis à mal par les comportements de protection, voire de défiance, adoptés par les familles. Si certains de ces comportements existaient avant, ils ont été exacerbés depuis... nous le redoutons de façon durable.

Par ailleurs, là où des mesures locales d'accompagnement scolaire des enfants avaient été mises en place (soutien scolaire, aide aux devoirs...), la Covid-19 les a interrompues rapidement, alors que leur redémarrage fût plus lent... accentuant également les difficultés des parcours des enfants.

Pour la rentrée 2022, sans augurer de l'évolution de la pandémie, aucun signe véritable ne vient nous rassurer quant à une évolution plus positive. C'est pourquoi nous souhaitons avoir un échange avec vous sur tous ces sujets afin d'entamer une démarche constructive tendant au redressement de la situation et à son amélioration dans les meilleurs délais.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

Madame Nelly DEBART, la Présidente de l'ANGVC